

# HISTORIENS & GÉOGRAPHES

113<sup>e</sup> année - N° 457 - FÉVRIER 2022

Revue de l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie - ISSN 00 46-757 X - Prix : 19 € TTC

## DOSSIER : LE GÉNOCIDE DES TUTSI RWANDAIS

L'APPEL DE L'APHG : ÉRIGEONS ENSEMBLE UN MUR CONTRE LA HAINE  
UN SIÈCLE D'HISTOIRE DU COMITÉ NATIONAL FRANÇAIS DE GÉOGRAPHIE  
GRANDS ENTRETIENS AVEC VINCENT DUCLERT ET SERGE BARCELLINI

## TUER DANS « LA MAISON DE DIEU » : LA DESTRUCTION DE L'ÉGLISE DE NYANGE ET LE PÈRE SEROMBA

**Dans un Rwanda profondément chrétien<sup>1</sup>, des fidèles et des prêtres ont massacré leurs coreligionnaires tutsi, notamment dans les églises où près de 12 % des victimes du génocide ont été tuées<sup>2</sup>. La destruction de l'église de Nyange, paroisse de l'ouest du pays, constitue le paroxysme de cette violence « intra-religieuse ». Le jeune abbé Athanase Seromba, acquis à l'idéologie Hutu-Power, ordonne à un chauffeur de bulldozer de raser l'édifice le 16 avril 1994.**

Plusieurs milliers de Tutsi y étaient réfugiés et essayaient depuis trois jours les attaques d'*interahamwe* et de militaires. Les victimes connaissaient l'abbé, tout comme les tueurs. Ces derniers étaient parfois leurs coparoiissiens. Lors du procès du père Seromba au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR), rescapés et tueurs ont témoigné face à celui qui était resté leur prêtre. Cette affaire, parmi d'autres<sup>3</sup>, permet d'explorer la dimension religieuse du génocide des Tutsi.

### L'église-refuge et sa désacralisation

Dès le 7 avril 1994, les Tutsi de la commune de Kivumu fuient leurs domiciles et se rendent à l'église. L'abbé lui-même sillonne les environs et exhorte ses paroissiens tutsi à y trouver refuge. De nombreux témoins racontent à la barre s'y être rendus pour « bénéficier de la protection du bon Dieu<sup>4</sup> ». Aussi les rescapés gardaient-ils la conviction que les tueurs, chrétiens comme eux, n'oseraient s'en prendre à l'église de peur d'attirer

le châtement divin. Une survivante insiste : « Dans une maison de Dieu rien ne peut vous arriver, [...] personne ne peut oser vous tuer<sup>5</sup> ». Au fil des jours, les *interahamwe* encerclent l'église et le père Seromba joue un rôle prépondérant dans la préparation des attaques. Tôt dans la matinée, le prêtre pénètre dans la sacristie, ouvre le tabernacle et s'empare du ciboire, des hosties et des chasubles. Interpellé par les réfugiés, il refuse de leur accorder les sacrements. « Le Dieu des Tutsi n'existe plus<sup>6</sup> » aurait-il déclaré, expliquant que l'église « est envahie par les démons<sup>7</sup> ». En dissociant le bâtiment de l'église et l'eucharistie<sup>8</sup>, le père Seromba signe la rupture entre Hutu et Tutsi, accusant ces derniers d'avoir profané l'église ; il désacralise autant la « maison de Dieu » aux yeux des tueurs qu'à ceux des réfugiés tutsi privés des sacrements et de la protection divine. De surcroît, l'abbé attribue aux Tutsi un autre Dieu que celui des Hutu, les assimile à des hérétiques, des démons. Cette rhétorique apparaît fréquemment dans la propagande anti-Tutsi<sup>9</sup>.

\*Timothée Brunet-Lefèvre est doctorant à l'EHESS (CESPRA) et boursier de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

<sup>1</sup> En 1991, près de 90% de la population rwandaise se définissait comme chrétienne, dont 62,6% de catholiques. République rwandaise, *Recensement général de la population et de l'habitat au 15 août 1991*, Kigali, 1991, p. 126-127.

<sup>2</sup> Commission pour le mémorial du génocide et des massacres au Rwanda, *Rapport préliminaire d'identification des sites du génocide et des massacres d'avril-juillet 1994 au Rwanda*, Kigali, février 1996 ; République du Rwanda, ministère des Affaires sociales, avril 2004, p. 38.

<sup>3</sup> Voir notamment Spyridon LOUMAKIS, « Genocide and Religion in Rwanda in the 1990' », in André GAGNÉ, Spyridon LOUMAKIS et Calogero A. MICELI (dir.), *The Global Impact of Religious Violence*, Oregon, Wipf and Stock Publishers, 2016, p. 47-83.

<sup>4</sup> *Le Procureur c. Athanase Seromba*, affaire no ICTR-66-01-T, audience du 02/11/2005, témoignage de BZ5, p. 30.

<sup>5</sup> *Op. cit.*, audience du 29/09/2004, témoignage de YAU, p. 33.

<sup>6</sup> Audience du 15/10/2004, témoignage de CBN, p. 41.

<sup>7</sup> Audience du 01/10/2004, témoignage de CBJ, p. 55.

<sup>8</sup> Le rite de désacralisation est précisé dans le Canon 1211 du *Code de droit canonique*. Quand le lieu de culte est profané « par des actions gravement injurieuses, [...] si graves et contraires à la sainteté du lieu qu'il ne soit pas permis d'y célébrer le culte », l'Ordinaire de la paroisse (ici l'abbé) peut évaluer l'ampleur de la profanation et la nécessité ou non d'ôter à l'église sa consécration et la réduire à un usage profane. Voir *Code de droit Canonique*, « C. 1211 », Libreria Editrice Vaticana, [en ligne], [https://www.vatican.va/archive/cod-iuris-canonici/fra/documents/cic\\_libro4\\_cann1205-1213\\_fr.html](https://www.vatican.va/archive/cod-iuris-canonici/fra/documents/cic_libro4_cann1205-1213_fr.html)

<sup>9</sup> Le 2 juillet 1994, les animateurs de la RTLM en appellent à Dieu pour exterminer les Tutsi : « Ces gens [les Tutsi] sont des Antéchrist, c'est une race de gens très mauvais. Je ne sais pas comment Dieu va nous aider à les exterminer [...] Mais continuons à les exterminer, pour que nos petits-enfants n'entendent plus parler d'inkotanyi (soldats du FPR). [...] Venez, chers amis, félicitons-nous, Dieu est juste ! » Cité par Jean-Pierre CHRÉTIEN dans *L'Afrique des Grands Lacs : deux mille ans d'histoire*. Paris, Aubier, 2000, p. 291.

Les tueurs, galvanisés par le prêtre, attaquent l'église le lendemain. Les Tutsi parviennent toutefois à se défendre en se barricadant dans l'édifice. Le 15 avril, à la nuit tombée, un bulldozer est amené sur place pour ensevelir les centaines de victimes massacrées à l'extérieur. C'est à ce moment que les notables de la commune réunis autour du prêtre envisagent de détruire l'église.

### Détruire l'église, détruire les Tutsi : la dimension religieuse du massacre

La destruction de l'église vient parachever sa désacralisation. L'action du prêtre a rendu acceptable cette transgression religieuse. Le matin du 16 avril, le bulldozer est amené par un ouvrier de chantier. Les notables lui intimant l'ordre de raser l'édifice, mais le chauffeur refuse catégoriquement de détruire l'église de Dieu<sup>10</sup>. La crainte du sacrilège est plus forte que l'insistance des autorités locales. L'abbé Seromba est alors appelé pour donner son accord au chauffeur retenu par ses scrupules religieux. Il insiste : « *Détruisez-la [...] si nous arrivons à nous défaire des inyenzi (cafards), nous construirons une nouvelle église*<sup>11</sup> ». Avec l'autorisation du prêtre, la destruction de l'église et le massacre des Tutsi deviennent un devoir pour ceux-là même qui craignaient d'enfreindre la loi divine. L'abbé donne au génocide la dimension d'une croisade<sup>12</sup> : les Tutsi de Nyange sont frappés d'anathème et rejetés du peuple de Dieu<sup>13</sup>.

Le chauffeur s'exécute donc, avec la garantie du prêtre. Vers 16 heures, le bulldozer donne les dernières charges contre le clocher qui s'effondre en même temps que la toiture. Les *interahamwe* sillonnent les décombres pour

achever les derniers agonisants. Le renversement des codes religieux se poursuit dans le traitement des défunts : l'ensevelissement des victimes, sans cérémonie, condamne les Tutsi à une mort profane, sans espoir d'un au-delà, face à des tueurs rassurés dans leur foi.

### Croyance religieuse et génocide

Rattrapé par la justice pénale internationale, le père Seromba comparait pendant six ans au TPIR. Rescapés, complices du prêtre ou tueurs repentis ont témoigné. Beaucoup d'entre eux étaient encore des fidèles. Même ceux qui l'ont accusé ont reconnu en lui *leur prêtre*, le représentant de Dieu sur terre. Le chauffeur du bulldozer avoue ne pas avoir mis en cause l'abbé pour ne pas être en mauvais terme avec Dieu<sup>14</sup>. Pendant le génocide, la croyance a atteint son paroxysme pour ces tueurs convaincus de la dimension sacrale des massacres. L'intervention d'un prêtre a justifié la transgression d'interdits fondamentaux. Les tueurs ont cherché à profaner les corps des Tutsi à qui ils reprochaient d'avoir souillé la maison de Dieu. Et les victimes ont *subi* religieusement les massacres : elles ont mobilisé leur foi face à leurs bourreaux, dans l'espoir du sauvetage de leur âme<sup>15</sup>.

Cet épisode nous invite à envisager le génocide des Tutsi dans sa dimension religieuse, tant du côté des tueurs que des victimes, issus d'un espace social de foi partagée. Voisins, ils étaient aussi co-paroissiens et communiaient ensemble avant avril 1994. Cette proximité spirituelle n'a pas constitué un obstacle aux massacres, et la croyance religieuse des acteurs n'a pas été abolie par le génocide : lors du procès de l'abbé, les rescapés ont renvoyé leur prêtre au jugement de Dieu.

**Résumé :** Au printemps 1994, les églises rwandaises ont été un des lieux privilégiés du massacre des Tutsi. Le Rwanda était alors un pays profondément chrétien. Les tueurs y ont assassiné ceux qui étaient leurs voisins mais aussi leurs co-paroissiens. À travers le cas de l'église de Nyange, cet article interroge la dimension religieuse du génocide des Tutsi de 1994.

<sup>10</sup> Le procureur c. Athanase Seromba, affaire n° ICTR-66-01-T, audience du 05/04/2006, témoignage d'Anastase Nkinamubanzi, p. 47.

<sup>11</sup> *Op. cit.*, affaire n° ICTR-66-01-T, audience du 12/10/2004, témoignage de CBJ, p. 18.

<sup>12</sup> Ce thème de la croisade est présent dans la propagande anti-Tutsi. Sur un quatrième de couverture du journal extrémiste *Kangura* en 1992, la Sainte Famille exhorte les Hutu à s'unir dans la guerre contre les Tutsi. Jean-Pierre CHRÉTIEN (dir.), *Rwanda. Les médias du génocide*, Paris, Karthala, 1995, p. 317.

<sup>13</sup> S'y ajoute la promesse de reconstruction de l'église, qui rappelle la mobilisation des figures tutélaires du christianisme. Ainsi Valentine Nyiramukiza, voyante des apparitions mariales de Kibeho, rapporte un prétendu dialogue avec la Sainte Vierge sur les ondes de la RTLM dans laquelle la mère de Dieu encourage tous les Rwandais à prendre part à la guerre. Voir Jean-Pierre CHRÉTIEN et Marcel KABANDA, *Rwanda. Racisme et génocide : l'idéologie hamitique*, Paris, Belin, 2016, p. 271-272.

<sup>14</sup> *Op. cit.*, témoignage d'Anastase Nkinamubanzi, p. 47.

<sup>15</sup> Citons ainsi le récit du rescapé de Nyange Emmanuel Nizeyimana, qui explique avoir survécu grâce à l'intervention divine. En revanche, après le génocide, le jeune rescapé c'est dit abandonné par dieu. Voir *Legacy of the Past. Were bulldozed & perished in Nyange Church during 1994 Genocide against Tutsi*, 2014 [En ligne], consulté le 5 mars 2018. On retrouve ces échos religieux dans de nombreux récits de rescapés. Charles Habonimana, rescapé du « chemin du Calvaire » de Mayunzwe à Gitarama, raconte que sa mère et ses sœurs chantaient, bible en main, des cantiques au moment de leur exécution : *Moi, le dernier Tutsi*, Paris, Plon, 2019, p. 94-96. Retenons aussi les témoignages de Patricia Kantarama, Béatrice Mukankuranga et Oreste Incimatata in Florence PRUDHOMME (dir.), *Cahiers de mémoire, Kigali*, Paris, Classiques Garnier, 2019.